

2^{ème} CONGRES INTERNATIONAL L'EAU EN MONTAGNE

Gestion intégrée des hauts bassins versants
MEGEVE (France) – 20, 21, 22 SEPTEMBRE 2006

« EURO-RIOB 2006 »

*Sécheresses, inondations, érosion, gaspillages, pollutions ...
L'eau du monde descend des montagnes !*

SYNTHESE DES TRAVAUX

Le 2^{ème} Congrès International de Megève sur « l'eau en montagne » a accueilli les 20, 21 et 22 septembre derniers, conjointement un colloque scientifique et technique sur « la gestion intégrée des hauts bassins versants », « la Rencontre des Elus de Montagne », sur leurs responsabilités dans la gestion de l'eau et la 4^{ème} Conférence Européenne « EURO-RIOB 2006 » du Groupe européen du Réseau International des Organismes de Bassins, pour une meilleure application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Plus de 400 participants, dont 250 élus, scientifiques et techniciens du secteur de l'eau, ainsi que 166 représentants des administrations gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de Districts, venant de 33 Pays, se sont réunis à cette occasion.

Les participants ont unanimement rappelé le rôle stratégique que jouent les montagnes dans la gestion de l'eau dans le monde : elles concentrent une part importante des précipitations, tous les grands fleuves et leurs principaux affluents y prennent leur source et elles assurent le soutien de leurs débits d'étiage, notamment en été et en situation de sécheresse. Mais les montagnes sont des milieux fragiles et des tensions y apparaissent : il faut anticiper ces changements.

Le réchauffement climatique risque probablement d'augmenter la fréquence d'événements extrêmes, comme des inondations et des sécheresses, en modifiant sensiblement l'enneigement hivernal et en accélérant la fonte des glaciers en montagne.

Il est donc désormais impératif de conduire en montagne des actions particulières renforcées d'aménagement et de gestion pour mieux se protéger contre les inondations et l'érosion, préserver les écosystèmes, lutter contre les pollutions et optimiser les ressources en eau disponibles pour les partager entre les usages, tant en amont que dans les plaines en aval.

Au sein de l'Union Européenne, les zones de montagne couvrent un tiers du territoire et 94,3 millions d'Européens y vivent. **La Directive-Cadre sur l'Eau est un dispositif ambitieux et complet pour la protection et la restauration des ressources en eau européennes.** Elle prévoit que les "masses d'eau" devront atteindre un « bon état écologique », dès 2015, dans toute l'Europe!

La Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, **madame Nelly OLIN**, venue ouvrir les travaux du congrès, a notamment insisté sur le fait que l'eau est certainement l'un des plus emblématiques de tous les sujets qui concernent l'environnement et l'écologie de la montagne.

« Cette eau, a insisté la Ministre, nous devons la protéger, mais aussi savoir composer avec sa force, tantôt destructrice, tantôt source d'énergie renouvelable ».

« Sa gestion doit bien entendu se faire à l'échelle de bassins versants, qui est véritablement celle où s'exerce la solidarité amont aval ».

La Ministre a développé plusieurs points majeurs intéressant tout particulièrement la montagne et qui figurent au Projet de Loi sur l'eau en fin de discussion devant le Parlement: l'entretien des cours d'eau, l'utilisation de l'énergie hydraulique, l'assainissement non collectif, la solidarité entre le monde urbain et le monde rural, les redevances en matière d'élevage, les eaux libres et le développement du tourisme et de la pêche.

S'adressant particulièrement aux élus montagnards, Madame OLIN a déclaré : « gardiens de ce château d'eau que sont vos montagnes, vous êtes particulièrement attachés à la prise en compte de la solidarité amont aval. Celle-ci s'exprime dans le Projet de Loi par une dotation de 1 milliard d'euros destinée spécifiquement au milieu rural pour des actions en matière d'eau et d'assainissement.

« Le défi majeur de notre siècle, a déclaré la Ministre, est celui du changement climatique, qui constitue une priorité pour le Gouvernement » : Nous devons nous préparer à lutter au quotidien contre le réchauffement de la planète. Ainsi, les activités qui se tiendront en montagne devront-elles prendre en compte l'élévation des températures, la modification des rythmes biologiques ou l'évolution de l'enneigement. C'est pourquoi, en particulier, le développement du tourisme durable en montagne, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, constituera le premier thème de la présidence française de la Convention Alpine à partir de novembre 2006 ».

Durant les trois journées du congrès, les participants ont débattu, en particulier dans le cadre de la conférence « EURO-RIOB 2006 », de quatre grands thèmes d'actualité pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau dans les Districts Hydrographiques européens :

- La compatibilité entre la DCE et les grands aménagements (hydroélectricité, protection contre l'érosion et les inondations, voies navigables, ...), les Masses d'Eau Fortement Modifiées,
- La prise en compte des problèmes quantitatifs (sécheresses, partage de l'eau, transferts d'eau et réservoirs, spécificités du climat méditerranéen, ...),
- Le monitoring, les réseaux de surveillance et le rapportage, les comparaisons entre les masses d'eau des différents pays, l'inter-étalonnage,
- l'élaboration des futurs programmes d'intervention, leur coût, les études économiques et le financement, ...

Une attention particulière a été bien sur consacrée aux caractéristiques des hydro-écorégions et masses d'eau des montagnes européennes, têtes de bassin, et aux actions spécifiques, qui sont à envisager pour qu'elles atteignent le bon état écologique en 2015.

Parmi les nombreuses recommandations qui ont été émises, nous retiendrons en particulier :

En ce qui concerne les inondations :

- il faut d'abord faire de la solidarité « amont - aval » le point d'orgue de la gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous – bassins versants,
- Dans les bassins transfrontaliers en particulier, il faut encourager la coopération entre Etats riverains pour la recherche commune de solutions coordonnées et en partageant les responsabilités,
- La protection contre les inondations doit passer par une approche coordonnée combinant la protection des personnes et les biens, la réduction des vulnérabilités, la restauration du libre écoulement des cours d'eau, la préservation et la récréation des champs naturels d'expansion des crues, la prévision des événements, l'identification des zones à risque, la publication d'« atlas » de zones inondables, la maîtrise de l'urbanisation, l'alerte et l'éducation.

En ce qui concerne l'hydroélectricité:

- Les équipements hydro-électriques modifient les écosystèmes mais produisent de l'énergie renouvelable. D'une part, la Directive-Cadre sur l'Eau, renforce la protection des écosystèmes aquatiques, voire leur restauration, d'autre part, la Directive « Energie renouvelable », vise à accroître la part d'énergie produite sans effet de serre, dont l'hydro-électricité... (barrages, microcentrales électriques ...), comment peut-on appliquer à la fois les deux directives ?
- Une modernisation et une optimisation des installations hydroélectriques existantes est une priorité.

En ce qui concerne la gestion quantitative de l'eau:

- La disponibilité de l'eau douce, en quantité et qualité suffisantes, risque d'être d'ici une génération un des principaux facteurs limitant du développement économique et social et cela dans beaucoup de pays européens et pas seulement en zone méditerranéenne,
- Il est nécessaire de renforcer les réflexions et la prospective sur les conséquences du réchauffement climatique. Une approche commune est nécessaire pour se conformer aux obligations de la DCE dans les situations critiques.
- La prévention de ces sécheresses à répétition ne peut plus se faire au cas par cas, mais doit être planifiée sur le long terme en résolvant les problèmes structurels qui se posent, afin d'en prévenir le mieux possible les effets et d'éviter la dégradation globale de la ressource en eau,
- Il ne faut plus mobiliser de nouvelles ressources que lorsque cela est écologiquement acceptable et économiquement raisonnable.
- Des Plans de Gestion de la Rareté de l'Eau doivent affirmer la priorité à l'eau potable par rapport aux autres usagers, veiller à un partage de l'eau équitable et rationnel entre les différents usages, assurer une meilleure valorisation de l'eau et éviter les gaspillages,

- L'économie de l'eau, la recherche des fuites, le recyclage, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes doivent devenir des priorités.

En ce qui concerne les obligations d'établissement des réseaux de surveillance et des programmes de contrôles :

- Il s'agit d'une préoccupation majeure pour les organismes de bassin, compte tenu de la proximité maintenant de l'échéance fixée par la DCE,
- Il y a un pas méthodologique à franchir pour passer du contrôle de la physicochimie à celui de la biologie, prévu par la DCE,
- Il est encore difficile de définir les réseaux de contrôle à cause du manque de repères sur la définition de ce que doit être précisément « le bon état écologique »,
- Des efforts financiers importants sont à réaliser pour assurer l'établissement et le fonctionnement de ces réseaux de contrôle.

En ce qui concerne l'élaboration des futurs « Plans de gestion » et « Programmes de Mesures »:

- Il faut orienter les efforts vers les réseaux et stations d'épuration des petites collectivités, vers le secteur de l'assainissement individuel, les bâtiments d'élevage, qui constituent des sources d'apport non négligeables, en particulier dans des secteurs où les petits cours d'eau ont des capacités d'autoépuration très faibles et pour l'amélioration des petites retenues d'eau eutrophisées,
- Une meilleure coordination entre la politique de l'eau et la politique agricole commune est indispensable : Il faut mieux identifier les zones pour lesquelles les pressions agricoles ont un impact important sur la qualité des eaux et y affecter en priorité les moyens nécessaires à une restauration de la situation : mobiliser des cofinancements sur ces zones prioritaires ; envisager des compensations financières pour les agriculteurs modifiant leur comportement de manière pérenne...
- Il faut sensibiliser et informer le grand public, expliquer les enjeux, afin qu'il soit en mesure de donner un avis : des approches originales s'appuyant sur l'organisation d'animations locales ou l'utilisation de supports locaux de communication sont efficaces pour mobiliser les citoyens, le recours à des spécialistes de la communication et des enquêtes d'opinion seront nécessaires afin de tendre à une efficacité maximale et une meilleure interactivité participative, beaucoup des méthodes les plus appropriées sont encore à expérimenter.
- ces consultations auront un coût et il est nécessaire de prévoir des budgets importants pour se conformer aux nouvelles obligations de la DCE dans ce domaine.
- Il est nécessaire de renforcer les programmes de coopération avec les pays voisins de l'Union Européenne élargie, pour la gestion des Districts Internationaux des fleuves transfrontaliers, en Europe orientale et dans les Balkans, ainsi que dans le cadre de la politique de voisinage en Méditerranée et dans le Caucase,

- Il est important de trouver une échelle de travail adaptée, parfois locale, pour arriver à l'élaboration de mesures qui soient suffisamment détaillées techniquement et répondant, une fois regroupées, aux grands enjeux identifiés sur les districts hydrographiques. Il devrait être alors envisagés, en cohérence avec les grandes orientations du plan de District, des plans de sous-bassins et des programmes de mesures locaux (contrats de rivières...) en mobilisant des structures participatives déjà existantes ou à créer.
- Pour satisfaire les besoins de formation, il faut capitaliser et encourager les échanges transeuropéens d'expériences entre les Districts hydrographiques, en utilisant plus les nouvelles technologies de l'information.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de renforcer le dialogue entre chercheurs et Organismes de Bassin, en amont pour participer à l'évaluation des besoins, puis en aval pour mettre en application les résultats obtenus; il faut, conjointement aux moyens financiers mis en œuvre pour la recherche, dégager des moyens pour promouvoir des actions de démonstration, étape intermédiaire entre la recherche proprement dite et une mise en œuvre sans risque d'échec sur le terrain. Il faut aussi promouvoir et valoriser les initiatives locales de partenariat entre le monde de la recherche et celui des praticiens (zones ateliers par exemple).

M. Jacky COTTET, Président de l'Agence de l'Eau française Rhône – Méditerranée et Corse, présidera le groupe « EURO RIOB » jusqu'à sa prochaine assemblée plénière en 2006.

Les délégués ont retenu avec gratitude la proposition des organismes de bassin italiens d'organiser **la prochaine réunion d'"EURO RIOB" à l'automne 2007 en Italie.**

Les résolutions finales détaillées de la conférence « **EURO-RIOB 2006** », ainsi que les communications et les photographies des sessions sont disponibles sur le site Internet : www.riob.org .



<u>Renseignements :</u>	- <u>Pierre LACHENAL</u>	<u>Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie</u> Fax : + 33 (0) 4 50 51 13 87 E-mail : sea74@echoalp.com
	- <u>Marie Thé CROZET</u>	<u>Megève Tourisme</u> Fax : + 33 (0) 4 50 93 03 09 E-mail : marithe.crozet@megeve.com
	- <u>Christiane RUNEL</u>	<u>Réseau International des Organismes de Bassin et Office International de l'Eau</u> Fax : + 33 (0) 1 40 08 01 45 E-mail : dg@oieau.fr riob2@wanadoo.fr
	- <u>Jean FAURE-BRAC</u>	<u>Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse</u> Fax : + 33 (0) 4 72 71 26 01 E-mail : jean.faurebrac@eaurmc.fr